

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE INFRA SUITE FLASH CSE

MAI 2020

Suite du feuilleton sur le chômage partiel

Au dernier CSE Infra (voir notre flash précédent sur le site), la direction n'avait pas répondu aux questions des élu.e.s, dont celles et ceux de la CGT, sur le chômage partiel (nommé officiellement activité partielle) : la liste des projets impactés, la liste nominale des salarié.e.s concerné.e.s, le montant de l'aide publique perçue, etc. Elle avait seulement lâché le nombre de salarié.e.s sur Infra en mars et en avril mis.e.s au chômage partiel ainsi que la durée moyenne. Cette fois-ci, elle s'est contentée d'un pauvre petit tableau déclinant ces 2 informations par site. Des élu.e.s qui espéraient sincèrement avoir plus d'infos, disent, après ce nouveau bras d'honneur de la direction, qu'il ne faut plus se laisser faire. Le représentant CFTC demande une suspension de séance : on allait voir ce qu'on allait voir ...

S'affronter à la direction...

La CGT avait expliqué depuis longtemps que le seul moyen d'obliger la direction à fournir ces informations, c'était une consultation du CSE. A son initiative, les élu.e.s du CSE avaient signé le 23 avril dernier à l'unanimité une déclaration en ce sens, qui n'avait pas pu être votée en l'absence de système de vote à distance. Or la direction a enfin mis en place sur le CSE Infra le système de vote à distance utilisé par le CSE central. La CGT propose donc aux autres élu.e.s de voter une motion qui reprend la déclaration précédente et qui, s'appuyant sur les articles ad hoc du code du travail et de l'accord d'entreprise sur l'organisation sociale de l'UES Capgemini, décide d'une consultation sur l'activité partielle avec recours à une expertise externe. Cela implique clairement une bataille contre la direction, laquelle n'hésite pas à essayer d'influencer le vote en rappelant fermement son refus d'une telle consultation.

Ou se dégonfler

Pendant les 1h30 de suspension de séance, la majorité CFDT-FO-CFTC-UNSA-USAPIE du CSE tergiverse. Ils et elles répètent en boucle que eux aussi ils réclament des infos et qu'eux aussi ils veulent « agir ». Oui mais de là à oser s'affronter à la direction, il y a un pas qu'une bonne partie d'entre eux n'est pas prête à franchir. Finalement la motion proposée par la CGT est repoussée, de peu.

Pour faire semblant d'agir, la CFDT tente une manoeuvre de diversion. Le secrétaire CFDT fait adopter au CSE une motion demandant seulement une expertise. Nous ne participons pas au vote, cette motion n'ayant absolument rien de contraignant pour la direction. D'ailleurs cette dernière explique que puisque cette demande d'expertise n'est pas couplée à une consultation, elle n'en a cure. Et même elle annonce son intention d'attaquer en justice cette motion du CSE Infra car celle-ci n'est pas fondée légalement.

La CFDT et ses alliés se sont ridiculisés, nous ne le déplorons pas. Par contre, et c'est là l'essentiel, nous regrettons que le CSE Infra n'ait pas su défendre les intérêts des salarié.e.s.

Pendant la crise, les profits continuent

Au CSE précédent, la direction avait présenté la situation financière de l'entreprise comme catastrophique. Sans chiffres. A ce CSE, la direction nous a fourni les chiffres pour Infra sur le mois d'avril. Et les résultats ne sont pas si mauvais que cela. Il y a effectivement un ralentissement économique, avec une baisse du chiffre d'affaires de l'ordre de 10%. Mais il y a aussi une baisse des charges : des frais de déplacement très réduits, une diminution des salaires payés par l'entreprise (et oui, pour les patrons, les salaires, c'est des « charges » !) avec la mise au chômage partiel de près de 10% des salarié.e.s, etc. Et au final, l'entreprise fait toujours des bénéfices, certes moins qu'avant et moins que prévu. Pour la direction, c'est la catastrophe, car moins de bénéfices signifie moins d'augmentation des rémunérations des cadres dirigeants et moins de dividendes pour les actionnaires.

Pour les salarié.e.s, moins de bénéfices, cela ne devrait pas changer grand-chose dans l'absolu, puisque nos salaires sont de fait bloqués depuis des années. Sauf que la direction essaiera sûrement de nous faire payer la crise, par des licenciements ou autres. Il faut rester vigilant.e.s et défendre toutes et tous ensemble nos intérêts.

Pour faire valoir vos droits, n'hésitez pas à contacter vos représentant.e.s CGT.

REJOINDRE LA CGT CAPGEMINI

#PRIORITÉPROFITS

CGT-CAPGEMINI.FR



facebook.com/CGTCAPGEMINI

@CGT_Capgemini

linkedin.com/company/syndicat-cgt-capgemini

@cgtcapgemini

cgt-capgemini.fr / contact@cgt-capgemini.fr